

# TRANSPARENCE

Les citoyens exigent la transparence à l'égard des administrations publiques. Elle a pour but d'établir une relation de confiance, elle en est la condition. Transparence et éthique sont intimement liées à la gouvernance, mais également au développement durable.

Le **décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019** relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises ont pour objet de renforcer la transparence de l'administration en facilitant l'accès aux documents administratifs et aux informations environnementales détenues par les autorités publiques.

Voyez ci-dessous les domaines dans lesquels Brusafe vous offre la transparence :

## Compétences, organisation et fonctionnement de Brusafe

- [Découvrez qui est et que fait Brusafe](#)
- Rapport d'activité 2020
- [Ordonnance du 4 avril 2019](#) modifiant l'ordonnance du 28 mai 2015 créant un organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et créant l'Ecole régionale des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours – Brusafe

## Marché publics

- [L'inventaire des marchés publics](#) passés pour le compte de Brusafe en 2020
- Le site sur lesquelles vous pouvez consulter les marchés publics ([enot.public](#)) et introduire votre demande de participation.

## Études réalisées pour le compte de Brusafe

- [L'inventaire des études](#) réalisées pour le compte de Brusafe 2020

## Recrutement, promotion, remplacement

- Les offres d'emploi actuellement vacant à Brusafe

## [Permis d'urbanisme](#)